

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 20 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. Au moment de l'entrée de l'extérieur, du dîner les transitions sont faites dans le calme, les enfants ont été invité à ranger, laver leurs mains. Des chansons sont utilisées pour les différentes transitions, les enfants peuvent facilement prévoir le déroulement de la journée.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants tout au long de ma visite.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 mai 2021

Date

original signé par
Sylvianne Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mai 2021

Date